



à propos de la garde de mon enfant

Par **mymy01**, le **10/01/2008 à 03:43**

Bonjour, rn
Je m'appelle Myla. J'ai un enfant de 3ans et je suis mère monoparentale. En juillet, j'ai rompu avec le père de mon fils et depuis, il ne s'occupe plus de son fils, ne demande jamais de nouvelle de son fils, ne le voit pas et ne donne pas d'argent pour s'occuper de lui. rn
Nous n'étions pas mariés et n'habitons pas ensemble. rn
Alors je me demandais, si il advenait qu'il décide de réapparaître dans la vie de mon fils, est ce que je peux dire non?

Par **mademoiselle_k**, le **10/01/2008 à 12:07**

bonjour, rn
la question essentielle est votre ex compagnon a t il reconnu son fils ? rn
EN D AUTRE TERME EST IL JURIDIQUEMENT RECONNU en tant que père rn
si c'est le cas même si votre ex compagnon fait preuve de négligence il reste son père et donc par conséquent vous ne pouvez pas de VOUS même décider de vous opposer aux relations de votre fils avec son père rn
néanmoins vous pouvez si vous le souhaitez intenter une action en vue de contraindre votre ex à bien respecter ses obligations d'entretien et d'éducation envers son fils rn
merci de me tenir au courant rn
bon courage